

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1995 B 04567

Numéro SIREN : 398 972 901

Nom ou dénomination : GMF ASSURANCES

Ce dépôt a été enregistré le 06/07/2021 sous le numéro de dépôt 28789

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 28 MAI 2021**

Des délibérations du Conseil d'administration du 28 mai 2021, il est extrait ce qui suit :

« .../...

II – GOUVERNANCE

Le Président donne ensuite la parole à Madame Alejandra SEGOVIA-BIGNON.

1 – Election du bureau

.../...

En application de l'article 14 des statuts sur la limite d'âge des administrateurs, les mandats d'administrateur et de Vice-Président de GMF Assurances de Monsieur Hubert IVANOFF ont pris fin le 26 mai 2021.

.../... »

Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Thierry DEREZ



GMF ASSURANCES
Société Anonyme au capital de 181.385.440 euros
Siège social : 148, rue Anatole France – 92300 Levallois-Perret
398 972 901 R.C.S. Nanterre

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 28 MAI 2021

L'an deux mille vingt-et-un,
Le 28 mai
A 11 heures,

Les actionnaires de la société GMF ASSURANCES, société anonyme au capital de 181.385.440 € dont le siège social est sis au 148, rue Anatole France à Levallois-Perret (92300), se sont réunis par conférence téléphonique, en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation de leur Président en date du 3 mai 2021.

En raison des mesures administratives interdisant ou limitant les rassemblements collectifs pour des motifs sanitaires, la réunion de l'Assemblée Générale a lieu par conférence téléphonique.

Sont présents :

- GMF VIE représentée par Madame Anne KACHELHOFFER,
- COVEA COOPERATIONS représentée par Monsieur Paul ESMEIN

L'Assemblée est présidée par Monsieur Thierry DEREZ, Président du Conseil d'administration.

Sont désignés scrutateurs :

- GMF VIE représentée par Madame Anne KACHELHOFFER,
- COVEA COOPERATIONS représentée par Monsieur Paul ESMEIN,

membres de l'Assemblée disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction.

Le bureau de l'Assemblée désigne pour secrétaire Madame Alejandra SEGOVIA-BIGNON, qui accepte.

Monsieur Olivier LECLERC, Commissaire aux comptes, est absent et excusé.

Participent également à la séance :

- Monsieur Jérôme RONCORONI, Directeur Général de GMF ASSURANCES
- Monsieur Romain BAZZANE, Direction Vie Sociale.

Le Président constate que le quorum requis est atteint, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président déclare que :

- La convocation de l'Assemblée a été faite par lettre en date du 3 mai 2021 adressée à chaque actionnaire,

- La société MAZARS, représentée par Monsieur Olivier LECLERC, Commissaire aux comptes, a été régulièrement convoquée par lettre recommandée avec accusé de réception le 3 mai 2020.

Il indique que les documents énumérés aux articles R.225-81 et R.225-83 du code de commerce ont été mis à la disposition des actionnaires dans les conditions prévues aux articles R.225-88 et R.225-89 du même code.

Le Président a mis à la disposition des actionnaires les documents suivants :

- Une copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire
- Une copie de la convocation adressée au Commissaire aux comptes
- La feuille de présence
- Le bilan, le compte de résultat et l'annexe pour l'année 2020
- Le rapport du Conseil d'administration
- Le texte du projet de résolutions
- Les rapports du Commissaire aux comptes
- Un exemplaire des statuts.

Le Président rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée Générale :

1. Examen du rapport du Conseil d'administration et du rapport général du Commissaire aux comptes sur les opérations et les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2020, approbation des comptes,
2. Quitus aux Administrateurs,
3. Examen du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et à l'article R.322-7 du Code des assurances,
4. Affectation et répartition du résultat de l'exercice,
5. Option pour le paiement du dividende en numéraire ou en actions et examen du rapport spécial du Commissaires aux comptes y afférent,
6. Autorisation de proposer l'option du paiement d'acomptes sur dividende en numéraire ou en actions,
7. Fixation de la rémunération d'activité des administrateurs pour l'année 2021,
8. Ratification de la cooptation d'administrateurs,
9. Nomination d'un nouvel administrateur,
10. Pouvoirs à donner pour l'accomplissement de toutes formalités légales.

.../... »

TREIZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide de nommer en qualité d'administrateur de GMF ASSURANCES Monsieur Jean-Philippe MARGUERON, pour une durée de six ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale de 2027 appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2026.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

.../... »

Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Thierry DEREZ

